



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Val-d'Oise

**Adjoint au directeur académique
en charge du premier degré**

Cergy, le 22 octobre 2024

Affaire suivie par : Jean-Baptiste KULIK

Tél : 01 79 81 20 89

Courriel : ce.ia95.adasen@ac-versailles.fr

16, rue des Gémeaux
95800 CERGY
www.ac-versailles.fr

L'Inspecteur d'académie – Directeur
académique des services de l'Éducation
Nationale du Val-d'Oise

A

Monsieur le secrétaire départemental du
SNUDI-FO 95

Objet : Obligations de service des enseignants du 1^{er} degré 2024-2025

Monsieur,

Vous m'avez interpellé au sujet des obligations de service des enseignants du 1^{er} degré concernant les deux demi-journées prises en dehors des heures de classe.

Aussi, je vous confirme que ces heures seront prises sur les 108 heures, sous la responsabilité des IEN de circonscription.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Olivier WAMBECKE